

Substances indésirables dans les aliments pour animaux

1999/0259(COD) - 04/10/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant, par 485 voix pour, 21 contre et 3 abstentions, le rapport de Mme Marit PAULSEN (ELDR, S), le Parlement européen a amendé la proposition de la Commission relative à une directive sur les substances indésirables et les produits indésirables concernant l'alimentation des animaux. Le Parlement entend définir des règles plus claires et plus précises que celles qui ont été proposées par la Commission. Il souhaite établir un système productif exigeant de donner des priorités à la sécurité alimentaire par le biais de mesures coordonnées à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Selon le Parlement, la directive doit couvrir le tout premier stade de la chaîne, étant donné que deux tiers de la totalité de la nourriture donnée aux animaux est produite et utilisée à ce niveau. C'est ainsi que le champ d'application de la directive est élargi pour couvrir tous les produits destinés à l'alimentation animale et pour qu'elle soit applicable aux aliments "du jardin", c'est-à-dire les aliments cultivés dans l'exploitation où ils sont consommés. L'utilisation de l'eau dans les mélanges dilués a également été soulignée. C'est pourquoi l'eau est expressément mentionnée dans la liste des produits alimentaires. D'autres amendements ont également été adoptés concernant une limitation plus stricte de la présence de mercure et de cadmium, substances toxiques qui s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire. Il a été souligné que la seule manière de réduire la contamination en fin de chaîne alimentaire est d'exclure tous les produits qui sont trop contaminés dès le départ. La dioxine et le PCB sont également d'autres substances qui s'accumulent dans les organismes et qui se révèlent toxiques même à très faible dose. A la lumière des crises alimentaires récentes, le Parlement a estimé qu'il était impensable de voter une directive qui n'établirait pas des valeurs limites pour ces deux groupes.